

CPAM 13
13421 Marseille cedex 20
0166110801 492401 150
eco'pli CI 1505 08.02.21 59 LILLE PIC

Docteur ESKENAZI Robert
SELARL
78 BD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE

Dossier suivi par : ANDRIEUX M
Téléphone : 36 08
N° Identifiant PS : 134020551

Marseille, le 03/02/2021

Indu n°2105219321 du 02/02/2021

Objet : Notification d'Indus - Art. L.161-1-5, R.133-9-2 du Code de la Sécurité Sociale et Art. 1302, 1302-1 et 1302-2 du Code Civil.

Docteur,

J'ai le regret de vous informer que vous êtes redevable envers notre Organisme d'une somme de 223.60 euros.

Celle-ci a été réglée le 10/07/2020 sous la référence de décompte 04712019140001565 et concerne l'assuré(e) DIAGANA Hamidou, NIR : 1590699341192 65.
Elle correspond au paiement de soins d'orthodontie concernant Diagana Aicha, en date du 08/07/2020.

Cette somme vous a été versée à tort pour le motif suivant :

Annulation de la facture à votre demande.

Vous trouverez ci-joint un document précisant les modalités pratiques pour vous acquitter de votre dette.

NOTICE SUR LES MODALITES D'ACQUITTEMENT

➤ **Vous êtes un Assuré, un Employeur, un professionnel de santé ne pratiquant pas le tiers payant.**

- ***pour vous acquitter de votre dette***

Veillez nous verser la somme due, par virement sur le compte **CREDIT MUTUEL** :

IBAN : FR76 1180 8009 2300 0200 1060 154
BIC : CMCIFRPA

ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la CPAM des Bouches-du-Rhône, adressé à la

CPAM 131
Service Recouvrement Unifié
551 CS 60007
13364 MARSEILLE CEDEX 10

- ***à défaut de règlement immédiat***

Nous vous signalons que les sommes indûment payées seront récupérées par toutes voies et tous moyens de droit.

➤ **Vous êtes un professionnel de santé pratiquant le tiers payant.**

- ***pour vous acquitter de votre dette***

La somme due sera automatiquement retenue sur les prestations que nous serons amenés à vous verser.

- ***à défaut de récupération***

Nous vous demandons de vous acquitter de votre dette, par virement sur le compte **CREDIT MUTUEL** :

IBAN : FR76 1180 8009 2300 0200 1060 154
BIC : CMCIFRPA

ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la CPAM des Bouches-du-Rhône, adressé à la

CPAM 131
Service Recouvrement Unifié
551 CS 60007
13364 MARSEILLE CEDEX 10

Il est impératif d'indiquer le numéro de l'indu ci-dessus sur tout document : au dos du chèque ou dans le libellé du virement que vous nous adresserez.